VILLEPARISIS

Acheter ou renouveler une concession funéraire

Une concession funéraire est un emplacement dans un cimetière (caveau, tombe) dont vous achetez l'usage (mais non le terrain). Elle peut également prendre la forme d'un emplacement réservé aux urnes funéraires au sein d'un columbarium . L'acte de concession précise qui en sont les bénéficiaires et la durée.

au 30 juin 2026

Les demandes d'acquisition et de renouvellement de concession funéraire se font en mairie. La demande de renouvellement doit être faite dans les 2 ans après la date d'échéance.

CIMETIERES	Tarifs applicables du 1er juillet 2025
Concession 10 ans	145 €
Concession 15 ans	213 €
Concession 30 ans	442 €
Concession 50 ans	1 147 €
Redevance de superposition de corps	146€
Case colombarium concession pour 10 ans	421€
Case colombarium concession pour 30 ans	801€
Vacation de police	22 €
Documents	
Règlement des cimetières	
Tarifs des concessions au cimetière comm	<u>unal</u>
Liens utiles	
Qu'est-ce qu'une concession funéraire?	
Contact	

Cimetière 01 64 67 52 09